

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 06 MARS 2017**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15

**PRESENTS** : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTE, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES** : Néant

**ABSENTS NON-EXCUSES** : Néant

**ONT DONNE PROCURATION** : Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle KLEIN secrétaire de mairie et Sylvie LEWON, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR** :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 DECEMBRE 2016
2. FINANCES
3. AUGMENTATION DE L'INDICE DES ELUS
4. VENTE BALAYEUSE & KIT D'ARROSAGE
5. ACHAT DE PARCELLES
6. RENOUELEMENT BAIL ORANGE
7. SLA : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DOCUMENT D'URBANISME »
8. MOTION CIO
9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
11. DIVERS

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2016**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2016 et le signe séance tenante.**

## **2. AFFAIRES FINANCIERES**

### **2.1 FACTURES D'INVESTISSEMENT**

Mme le Maire indique que le vote du budget primitif 2017 n'intervenant qu'au début avril de l'exercice considéré, des dépenses d'investissement ont dû être réalisées avant le vote de ce dernier afin de permettre la continuité des opérations. Il nous est demandé par M. ROUSSET, Trésorier Principal d'être précis dans notre validation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement déjà engagées avant l'adoption du budget primitif dans la limite des 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent conformément à l'article 15 de la loi n°88/13 du 05.01.1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation.

De plus cela éviterait de pénaliser les entreprises en rallongeant encore une fois les délais de paiements.

Les dépenses à valider sont les suivantes :

<b>Entreprise</b>	<b>Objet de la dépense</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant en € TTC</b>
COSOLUCE	Logiciels 2017	2051	2.423,09 €
PARELEC	Travaux de mise en conformité électrique Salle polyvalente	2181	583,44 €
PARELEC	Travaux de mise en conformité électrique Mairie/Ecole	2181	3.151,38 €
PARELEC	Travaux de mise en conformité électrique Maison communale	2181	5.045,78 €
GANTER-SIREG	Nouveau luminaire « Rue de Wentzwiller »	2152	1.272, 00 €
HENRY JULIEN SAS	Vaisselle salle polyvalente	2188	389.21 €
	<b>TOTAL</b>		<b>12.864,90 €</b>

Il est rappelé que les dépenses effectuées pendant cette période ne pourront plus être remises en cause lors du vote du Budget primitif 2017.

La présente autorisation est applicable aux chapitres 20, 21, 23 du budget M14 de l'exercice 2017.

**Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les dépenses d'investissement susvisées.**

M. Christian WEIGEL souhaite savoir pour quelles raisons les mises aux normes reviennent régulièrement. Mme le Maire lui indique que dans ce cas précis il s'agit de bloc de secours et d'extincteurs qu'il convient de changer de façon régulière pour des raisons de sécurité.

### **2.2 PARTICIPATION A L'EXPOSITION DE PEINTURE**

Mme D.HECHT indique que cette année-ci, 22 exposants payants se sont inscrits à l'exposition de peinture et d'art, la participation de l'école et du périscolaire étant gratuites. Chaque exposant paie un droit d'inscription de 20 €. Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix remis par le jury sont traditionnellement des chèques de 300, 200 et 100 €. Or les droits d'inscription des 22 exposants ne donnent qu'un montant de 440 €. Nous pouvons y ajouter un chèque de 50 €, don des Ets Reinhold TRAPP de Hégenheim. Total 490 €. Il manque donc 110 € pour financer les 3 prix du jury. Etant donné que les droits d'inscription et les dons monétaires sont gérés financièrement par la société de Musique Liberté de Buschwiller, qui établit les chèques susvisés, Mme D.HECHT propose à l'assemblée de compenser le manque à

gagner de cette association en lui versant une participation exceptionnelle. Elle propose la somme de 110,00 € prélevée sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

**Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le versement de cette participation exceptionnelle à la Société de Musique Liberté afin de financer les lots de l'exposition de peinture et d'art.**

### **3. INDEMNITES DES ELUS**

Mme le Maire indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités de fonction des élus a évolué. En effet, l'augmentation de l'indice brut terminal de fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction passe de 1015 à 1022. La mise en place de ce nouvel indice se fera de façon rétroactive depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle propose de fixer les indemnités de fonction en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. La répartition reste identique à la délibération prise en avril 2014.

**Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'augmentation de cet indice brut et cela de façon rétroactive depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

### **4. VENTE BALAYEUSE & KIT D'ARROSAGE**

M. HUTTENSCHMITT propose de vendre les produits ci-dessous appartenant à la Commune par le biais du site Webenchères :

- ✓ BALAYEUSE TURBONNET RABAUD 2000, prix de départ 1.000 €
- ✓ KIT D'ARROSAGE PAR GRAVITE, prix de départ 200 €

Il rappelle que les ventes se font en l'état et sans garantie. De plus, les retraits seront à la charge de l'acheteur. Une commission sera prélevée par Webenchères.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la mise en vente de la « BALAYEUSE TURBONNET RABAUD 2000 » et du « KIT D'ARROSAGE PAR GRAVITE » par le biais du site d'enchères publiques WEBENCHERE pour 1.000 € pour la balayeuse et 200 € pour le kit d'arrosage comme prix de départ des ventes. Les ventes se font en l'état et sans garantie. Les retraits seront à la charge de l'acheteur.**

### **5. ACHAT DE PARCELLES**

#### **5.1 ACHAT DE PARCELLE AUX EPOUX MICHEL SOMMER**

Mme le Maire rappelle que lors de la rédaction du PLU, un emplacement réservé avait été placé sur un terrain situé entre la rue de Hésingue et la rue des Ecureuils. Cet emplacement a pour but de créer un passage reliant ces deux rues.

Mme le Maire indique que suite à la vente de la propriété SOMMER la Commune a la possibilité d'acquérir une partie de la parcelle mise en vente afin de réaliser ce projet. Pour parfaire cet achat il convient également d'acheter une partie de terrain aux époux Marcel SCHOENLE dont le terrain est situé juste au-dessus.

Pour la vente entre la Commune et les époux Michel SOMMER, il s'agit de la parcelle cadastrée en section 17 n°x/178 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> pour un montant de 3.000 € et 400 € de frais divers (notaire, géomètre...), soit la surface nécessaire à ce passage. Une demande de division de parcelle est actuellement en cours de d'instruction.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'achat du terrain susvisé et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y relatifs. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.**

#### **5.2 ACHAT DE PARCELLE AUX EPOUX MARCEL SCHOENLE**

Pour mener à bien ce projet il convient également d'acheter 3m<sup>2</sup> aux époux Marcel SCHOENLE, ceci pour un montant total de 275 €.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'achat du terrain susvisé et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y relatifs. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.**

## **6. RENOUELEMENT BAIL ORANGE**

Mme le Maire indique que le bail conclu entre la société Orange et la Commune de Buschwiller en date du 27 décembre 2005 ayant pour objet l'implantation d'équipements techniques relatifs à la communication électronique sur le terrain lieu-dit « Pfiffer » engageait la Commune pour une période de 12 ans, et expire fin 2017.

La société Orange nous a contactés pour renouveler ce contrat par anticipation et propose un nouveau bail qui a pour objet de préciser les conditions de location, d'accepter les emplacements techniques et poursuivre l'exploitation des équipements techniques.

Les conditions techniques d'entretien et d'exploitation sont inchangées. Par contre, une augmentation de loyer annuel qui passe de 1 200 € à 2 500 € avec une indexation annuelle fixée à 1% pour une durée de 12 ans a été négociée.

La Commune a également insisté pour avoir la 4G. Un courrier séparé a été fourni par Orange avec un engagement de l'installation de la 4G au cours du second semestre 2017, Orange ne pouvant pas intégrer cette demande dans le bail.

Mme le Maire demande donc l'autorisation des membres du Conseil Municipal présents pour renouveler le bail d'équipement technique avec la société Orange et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le renouvellement du bail d'équipement technique avec la société Orange aux conditions susvisées et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

## **7. SAINT-LOUIS AGGLOMERATION : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DOCUMENT D'URBANISME »**

M. R. OBERMEYER indique que les dispositions de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové organise le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération en modifiant les articles L5214-16 (pour les communautés de communes) et L5216-5 (pour les communautés d'agglomération) du code général des collectivités territoriales. Ce transfert prend effet le 27 mars 2017 (c'est à dire le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR) Toutefois, l'article 136 II de la dite loi précise:

« ...II. - La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu... »

Les communes membres de la structure intercommunale ont donc la faculté légale de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération.

Si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent (en respectant la condition de délai prévue par la loi), la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération Alsace 3 Frontières, ne deviendra pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le 27 mars 2017.

Il est proposé au conseil de s'opposer à ce transfert afin que la commune conserve sa compétence en matière de document d'urbanisme dans la mesure où la maîtrise de la planification locale est une mission essentielle pour la commune notamment quant à ses répercussions en matière d'autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités locales

VU l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové;

Entendu l'exposé du maire.

Considérant l'intérêt pour la commune, tel qu'exposé par le Maire, de conserver la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ **décide, en application de l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération;**
- ✓ **dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie;**
- ✓ **charge Mme le Maire de transmettre copie de la présente délibération à la communauté d'agglomération.**
- ✓ **Copie de la présente délibération sera également transmise à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.**

Suite à une question de M. J. DUCRON, Mme le Maire donne des explications supplémentaires par rapport aux compétences obligatoires et facultatives.

## **8. MOTION DE SOUTIEN C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation)**

Alertés par la menace de fermeture qui pèse sur le CIO de Saint-Louis, les élus de la Commune de Buschwiller souhaitent exprimer leur attachement à ce service public de proximité et demandent le maintien de cette structure dans la ville centre.

Partenaire incontournable dans le réseau des acteurs de l'orientation et de l'insertion, le Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Louis est un lieu d'accueil public gratuit pour tous les jeunes, scolarisés ou non, ainsi que pour les adultes.

Sur le périmètre de St Louis Agglomération, les services du CIO couvrent 7 collèges et 2 lycées soit une population scolaire cible de plus de 6450 élèves et étudiants (5207 élèves et étudiants de 5 collèges publics et un lycée public -le plus grand d'Alsace- + 1247 élèves de 2 collèges et un lycée privés).

Tout au long de l'année, le CIO organise des entretiens personnalisés et des actions collectives en lien avec la connaissance des métiers, les parcours d'orientation et de formation, l'évolution professionnelle ou la prévention du décrochage scolaire.

Le bilan d'activité 2015-2016 fait apparaître des actions individuelles au profit de 1919 élèves, soit 598 dans les locaux de Saint-Louis et 1321 en établissements scolaires.

A cela s'ajoutent 199 actions individuelles en faveur de jeunes et d'adultes en insertion et l'accueil personnalisé de 786 parents.

Par ailleurs, près de 500 actions collectives complémentaires ont été menées en direction des jeunes, auprès des parents, des équipes éducatives et autres partenaires et professionnels du réseau.

Le CIO s'inscrit pleinement dans le réseau reconnu des acteurs de l'orientation et de l'insertion, il favorise la réussite éducative de nos élèves, accompagne les publics dans leur projet professionnel tout en contribuant à la valorisation de l'emploi local

Face à l'envergure de ces missions, à la multiplicité des interventions du CIO sur notre territoire, aux spécificités de notre bassin de vie, de ses fragilités (jeunes allophones en augmentation, quartier prioritaire de la politique de la ville,...), de ses atouts (opportunités d'emplois, marché du travail frontalier,...), il apparaît absolument nécessaire de préserver un service de qualité et de proximité, en capacité d'apporter des réponses adaptées aux enjeux sociaux et économiques de notre Agglomération qui connaît la croissance démographique la plus importante de la Région Grand-Est.

Mme le Maire demande aux conseillers d'approuver cette motion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la motion susvisée.**

## **9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **9.1 COMMISSION URBANISME – M. ROGER OBERMEYER**

- **Déclarations préalables acceptées**

Référence : DP 068 061 16 F0055  
Demandeur : WEIGEL Christian  
Objet : Clôture  
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 309  
Adresse du terrain : 35B, rue des Fleurs  
Superficie : 867 m<sup>2</sup>

Référence : DP 068 061 16 F0056  
Demandeur : OBERMEYER Roger  
Objet : Ravalement de façade  
Localisation du terrain : Section 9 Parcelle 248  
Adresse du terrain : 12, Allée des Cerisiers  
Superficie : 564 m<sup>2</sup>

- **Déclaration préalable annulée**

Référence : DP 068 061 16 F0046  
Demandeur : HENNI Fatima  
Objet : Agrandissement  
Localisation du terrain : Section 1 Parcelle 139  
Adresse du terrain : 22, rue de Hégenheim  
Superficie : 405 m<sup>2</sup>

- **Certificats d'urbanisme acceptés**

Référence : CU 068 061 16 F1010  
Demandeur : Maître LANG Jean-Marc  
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 246  
Adresse du terrain : Rue de Hésingue  
Superficie : 352 m<sup>2</sup>

Référence : CU 068 061 17 F1001  
Demandeur : Maître LANG Jean-Marc  
Localisation du terrain : Section 2 Parcelles 108, 109  
Adresse du terrain : 6a, rue de Wentzwiller  
Superficie : 738 m<sup>2</sup>

Référence : CU 068 061 17 F1002  
Demandeur : Maître GREWIS Guy  
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 432, 327  
Adresse du terrain : Rue de Hésingue  
Superficie : 349 m<sup>2</sup>

Référence : CU 068 061 17 F0003  
Demandeur : Maître OBRINGER Arnaud  
Localisation du terrain : Section 3 Parcelle 100  
Adresse du terrain : 7, rue de l'Eglise  
Superficie : 299 m<sup>2</sup>

### **9.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE / SPORT – MME DENISE HECHT**

- ✓ Le basket club de MICHELBACH-LE-BAS nous a fait parvenir une lettre de remerciement pour le financement de son achat de ballons, pour un montant de 200 €. Nous avons également reçu quelques exemplaires du calendrier conçu et réalisé par les animateurs du club.

- ✓ Assemblées générales: Mme D. HECHT s'est rendue à celle de la chorale Fortuna; la commune a été remerciée pour la subvention, ainsi que pour la mise à disposition de la salle pour les répétitions et pour la fête de la choucroute. M. D. HUTTENSCHMITT a représenté la commune à l'AG des arboriculteurs. La prochaine est celle des Perles du Sundgau, le 14 mars en début d'après-midi; Mme D.HECHT y représentera la commune.
- ✓ Les prochains évènements sont l'exposition de peinture et la soirée annuelle de la musique Liberté.

Mme D.HECHT donne ensuite des explications nécessaires au bon déroulement de l'exposition de peinture et d'art.

### **9.3 C.C.A.S.**

Mme D.HECHT indique que les activités de fin d'année, à savoir le repas de Noël des seniors, la visite du St-Nicolas à la maternelle et les photos pour le concours des fenêtres de l'Avent se sont bien passées. Le livret CCAS est sorti en janvier. Début février s'est déroulée la fête combinée des bébés, du concours des fenêtres de l'Avent et de celui du lâcher de ballons de juillet 2016. Il y a eu une réunion du CCAS le 20 février dernier, avec approbation du budget 2017. Il y a eu 3 grands anniversaires en février, il y en aura 3 en mars, puis 2 en mai. Les prochains évènements sont la vente des tulipes fin mars et la soirée récréative des jeunes fin avril.

### **9.4 COMMISSION COMMUNICATION**

Mme D.HECHT fait savoir que le bulletin communal est sorti en janvier 2017; merci aux assidus qui fournissent des textes ou des idées pour les articles; il serait bon d'en avoir plus pour qu'il y ait plus de variété et de styles dans le bulletin municipal.

### **9.5 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS COMMUNAUX**

M. D.HUTTENSCHMITT indique que plusieurs passages de la balayeuse sont prévus au courant de l'année. Le planning sera mis sur le site internet. Il indique également que l'opération Haut-Rhin aura lieu les 24 et 25 mars 2017. Il fait savoir que les plantations à la zone humide avec l'école se feront le 14 mars 2017. Mme le Maire demande que la presse soit prévenue. Pour finir il fournit des informations sur les travaux d'assainissement prévus rue de Hégenheim.

### **9.6 COMMISSION BATIMENTS – M. BERNARD BOEGLIN**

M. B.BOEGLIN fournit des explications sur les dossiers suivants : électricité, crépis et peinture de la maison communale, paratonnerre et abat-sons de l'église,

Il indique que les travaux des dossiers ADAP validés par des subventions sont en cours et que des devis seront demandés pour les stores BSO ou des films opaques pour l'école maternelle, l'acoustique du périscolaire, la toiture du hangar communal, la VMC de la salle du Conseil municipal, le curage, nettoyage et l'inspection du réseau de canalisation, la mise en conformité de l'alarme incendie de la maison communale, les blocs de secours, le devenir du presbytère, le système anti-intrusion de l'école.

Les travaux suivants ont été validés par la commission bâtiments : mise aux normes des prises de terre de l'église et du presbytère (1.740 € TTC), spots sur scène salle polyvalente (1.192,75 € TTC), ainsi que la lumière de la maison communale (2.700 € TTC).

### **9.7 COMMISSION SCOLAIRE / JEUNESSE**

Mme A.BAUMANN donne des explications sur le budget, la classe verte, le bilingue, le RPI, les plantations à la zone humide.

Elle indique également que la commission envisage la création d'un conseil des jeunes pour permettre aux jeunes du village de s'investir.

### **9.8 COMMISSION BOIS / CHASSE / FORÊT**

Mme le Maire demande à M. D.ALLEMANN de convoquer une réunion de la 4C (Commission Communale Consultative de la Chasse) et lui rappelle que ceci doit être fait une fois par an.

Elle lui demande ensuite s'il se rendra à la réunion des Brigades-Vertes du 11 avril prochain à HOUSSEN. M. D. ALLEMANN lui répond par la négative.

## 10. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- ✓ Mme D. HECHT indique que l'inauguration du bassin d'écrêtement des crues de Hésingue a eu lieu le 10 décembre 2016.
- ✓ M. B. BOEGLIN donne des informations sur la réunion de la zone pastorale des 3 frontières.
- ✓ Mme le Maire réalise un rapport de la dernière réunion du Conseil communautaire du 14.12.2016. Les points abordés sont les suivants : Approbation du PLH 2017-2022, adoption du plan Cit'ergie, bail emphytéotique pour le camping du Canal à Kembs, la CA3F est garante d'un emprunt pour le compte de la SEMDIC (gestionnaire des locaux de la polyclinique) et un IRM va être installé à Saint-Louis, approbation de nouveaux tarifs pour la piscine, approbation d'une convention de coopération franco-suisse pour le contournement Hésingue/Hégenheim.

## 11. DIVERS

- ✓ Mme le Maire fait savoir que lors du Conseil communautaire du 18 janvier 2017, a été décidée la création, au sein de SAINT-LOUIS Agglomération, de 18 commissions thématiques.  
Les communes membres peuvent désigner, si elles le souhaitent, un membre par commission. Ce membre n'a pas à être obligatoirement délégué communautaire mais doit être choisi parmi les conseillers municipaux de la commune. La désignation se fait par le maire sans nécessité d'une délibération.  
Les propositions sont les suivantes :

COMMISSIONS THEMATIQUES	NOM – PRENOM
AFFAIRES TRANSFRONTALIERES	HECHT Denise
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	WILLER Christèle
MUTUALISATION / EQUILIBRE TERRITORIAL / PROXIMITE	HUTTENSCHMITT Denis
ENVIRONNEMENT	SITTER Jérôme
CLIMAT / ENERGIE	DUCRON Jacques
ASSAINISSEMENT	HUTTENSCHMITT Denis
EAU ET GEMAPI	WEIGEL Christian
MOBILITE / TRANSPORTS URBAINS	OBERMEYER Roger
PATRIMOINE / INFRASTRUCTURES	HUTTENSCHMITT Denis
HABITAT	BOEGLIN Bernard
TOURISME	OBERMEYER Roger
SPORTS	GERRER Emmanuel
ACCESSIBILITE	BOEGLIN Bernard
NUMERIQUE	WILLER Christèle
POLITIQUE DE LA VILLE	WILLER Christèle
PETITE ENFANCE / RAM	BAUMANN Audrey
JEUNESSE / LANGUE ALSACIENNE	BAUMANN Audrey
CULTURE / MAISON DE SANTE	OBERMEYER Roger

Ces propositions seront entérinées par délibération du Conseil communautaire lors de la séance du 29 mars prochain.

Mme le Maire informe les conseillers qu'elle s'est proposé en tant que membre titulaire de la CLECT et que M. Patrick MULLER a été proposé en qualité de membre suppléant.

Elle précise également que M. Jacques DUCRON a été désigné par le bureau de la Communauté d'Agglomération en qualité de représentant de la Commune au sein du comité de rédaction du bulletin d'information. Ceci car il était le représentant de la Commune au sein de l'ancienne Commission Communication.



M. E.GERRER et Mme le Maire restent représentants de Buschwiller au sein du SICES en attendant sa dissolution.

Pour finir Mme le Maire indique que le comité de pilotage de Saint-Louis Agglomération (SLA) ne concerne que les 20 plus grandes communes, mais qu'elle y participe en qualité de conseillère régionale.

- ✓ M. R.OBERMEYER indique que le Tour d'Alsace passera à Buschwiller le vendredi 28.07.2017 aux alentours de 15h10. Il convient de prendre des arrêtés du Maire par rapport à la circulation ce jour-là.
- ✓ Mme le Maire rappelle les dates des élections présidentielles et législatives et demande aux conseillers de compléter le planning des permanences au bureau de vote.
- ✓ Mme le Maire indique la prochaine réunion du Conseil aura lieu le 03.04.2017 à 18h15.
- ✓ M. C.WEIGEL trouve regrettable que les nouveaux enrobés suite aux travaux sur le réseau d'eau n'ont pas été réalisés convenablement rue de Wentzwiller. Mme le Maire et M. D.HUTTENSCHMITT précisent qu'un courriel en ce sens est parti au SIAEP ce jour.
- ✓ M. C.WEIGEL souhaiterait savoir si le recensement de janvier/février 2017 fait ressortir s'il y a des habitants supplémentaires à Buschwiller. Mme le Maire indique que les chiffres officiels seront connus d'ici la fin d'année.
- ✓ M. B.BO EGLIN informe que GRDF a dû intervenir à la salle polyvalente samedi dernier suite au passage de l'Apave, car l'arrivée de gaz était coupée.
- ✓ Mme le Maire indique qu'une dame s'est présentée pour la reprise du restaurant la Couronne.
- ✓ Mme le Maire remet un cadeau au nom du Conseil municipal à Mme Isabelle KLEIN suite à la naissance de sa seconde fille.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10.

<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES          DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL          DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 06.03.2017</b>
--

**ORDRE DU JOUR :**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 DECEMBRE 2016
2. FINANCES
3. AUGMENTATION DE L'INDICE DES ELUS
4. VENTE BALAYEUSE & KIT D'ARROSAGE
5. ACHAT DE PARCELLES
6. RENOUELEMENT BAIL ORANGE
7. SLA : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DOCUMENT D'URBANISME »
8. MOTION CIO
9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
11. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
HECHT DENISE	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		